

La spécificité des bibliothèques publiques du Québec
The Specificity of Québec Public Libraries
La especificidad de las bibliotecas públicas de la provincia de Quebec

Denis Boisvert

Volume 39, Number 4, October–December 1993

Les bibliothèques publiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033306ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033306ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boisvert, D. (1993). La spécificité des bibliothèques publiques du Québec.

Documentation et bibliothèques, 39(4), 191–196.

<https://doi.org/10.7202/1033306ar>

Article abstract

As the twentieth century comes to a close, Québec's public libraries are acknowledged as a major player in the cultural life of municipalities and not just as lenders of books. Their singularly simple social mission is to offer multimedia documents, state-of-the-art reference services, and cultural events that can reach all audiences.

This article outlines the major developments in the transformation from the modest book counter to the modern library. This metamorphosis gave rise to «maisons de la culture» (cultural centres) in some cities and to media centres in others. This conversion, aided by the partnership of municipalities and the Government of Québec, restored the professional dynamism. The author describes the workings of these new temples of knowledge in the post-modern society and examines such topics as financing, the legal framework, cataloguing, networking and users.

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED),

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La spécificité des bibliothèques publiques du Québec

Denis Boisvert

Bibliothécaire en chef

Bibliothèque J.A. Saint-Germain, Saint-Hyacinthe

Maintenant reconnues comme élément majeur du rayonnement culturel dans les municipalités, les bibliothèques publiques du Québec ne se limitent plus, en cette fin de vingtième siècle, à simplement prêter des livres. Dotées d'une mission sociale incontournable, elles offrent à leurs usagers des biens culturels multimédias, des services de haute technologie et une variété d'activités d'animation pouvant rejoindre tous les publics.

Le présent article retrace les grandes étapes de l'ontogenèse de ce qui fut jadis un modeste comptoir de prêt. Une métamorphose ayant engendré, à certains endroits, des maisons de la culture, à d'autres, des médiathèques. Une reconversion qui rétablit le dynamisme d'une organisation professionnelle transformée grâce à un accord de partenariat entre les municipalités et l'État québécois. Le mode de fonctionnement de ces nouveaux temples du savoir de la société post-moderne y est décrit, notamment les aspects suivants: le financement, le cadre législatif, le traitement documentaire, le regroupement et les clientèles desservies.

The Specificity of Québec Public Libraries

As the twentieth century comes to a close, Québec's public libraries are acknowledged as a major player in the cultural life of municipalities and not just as lenders of books. Their singularly simple social mission is to offer multimedia documents, state-of-the-art reference services, and cultural events that can reach all audiences.

This article outlines the major developments in the transformation from the modest book counter to the modern library. This metamorphosis gave rise to «maisons de la culture» (cultural centres) in some cities and to media centres in others. This conversion, aided by the partnership of municipalities and the Government of Québec, restored the professional dynamism. The author describes the workings of these new temples of knowledge in the post-modern society and examines such topics as financing, the legal framework, cataloguing, networking and users.

Le développement des bibliothèques publiques du Québec a sans cesse été coincé entre deux pouvoirs: le municipal et le provincial. Longtemps soumises aux aléas politiques de décideurs pour qui la culture était l'apanage des femmes et pour qui le fonctionnement des bibliothèques devait être assuré par quelques dilettantes, bénévoles permanentes, les bibliothèques publiques ont très souvent pris la forme d'un modeste comptoir de prêt logé au

sous-sol ou au deuxième étage d'un bâtiment dépouillé de sa vocation principale.

Nous pourrions aussi décrire l'histoire des bibliothèques publiques du Québec en retraçant l'idéologie des principaux partis politiques québécois. Ainsi, à l'époque de l'Union nationale de Maurice Duplessis, le geste de la lecture était considéré comme une perte de temps susceptible d'écarter les chrétiens de la voie

La especificidad de las bibliotecas públicas de la provincia de Quebec

Las bibliotecas públicas quebequenses, ahora conocidas como elemento mayor de la proyección de la cultura de la municipalidad, no se limitan, en este fin de siglo veinte, simplemente a prestar libros. Estas bibliotecas, dotadas de una misión social ineludible, ofrecen a sus usuarios algunos bienes culturales multi-medias, servicios de referencia altamente tecnologicados y una variedad de actividades de animación que interesan a todos los públicos. En el presente artículo, el autor describe las grandes etapas de la ontogenia de lo que fue en otro tiempo un modesto mostrador de préstamo. Una metamorfosis que engendró en ciertos lugares, casas de cultura, y en otros, mediatecas. Esta readaptación restablece el dinamismo de una organización profesional transformada gracias a un acuerdo de colaboración entre las municipalidades y el Estado quebequense. El autor describe también el modo de funcionamiento de estos nuevos templos de saber de la sociedad posmoderna tratando particularmente de los temas siguientes: la financiación, el ámbito legislativo, el tratamiento documental, el reagrupamiento y los usuarios.

divine. Alors presque tous les livres intéressants étaient mis à l'index. Quant aux élus municipaux, à part quelques exceptions, leurs préoccupations se situaient davantage du côté des équipements à caractère sportif. En effet, les patinoires et les piscines s'inscrivirent très rapidement dans les priorités municipales tandis que les bibliothèques pouvaient toujours attendre. Mais attendre quoi? Que l'intérêt populaire se manifeste et qu'enfin une

volonté politique s'articule pour offrir aux villes et villages intéressés des programmes d'aide financière.

Comme le mentionnait le mémoire de RABLES¹ présenté à la commission parlementaire sur la culture en novembre 1991: «C'est grâce à l'apport indispensable du ministère des Affaires culturelles que les bibliothèques publiques se sont développées au Québec». Sans subventions gouvernementales, sans aide financière, nous serions encore au niveau des pays du tiers monde à ce chapitre, bien que nous soyons déjà perçus comme le «tiers monde livresque du continent»².

Dans le présent article, nous allons retracer le développement des bibliothèques publiques du Québec en mettant l'accent sur les vingt-cinq dernières années, décrire leur structure organisationnelle et expliciter leur mode de fonctionnement.

Le développement des bibliothèques publiques

Avant 1960

Avant la révolution tranquille, survenue au début des années soixante -- marquée par l'arrivée au pouvoir du Parti libéral après le long règne du gouvernement Duplessis -- la population du Québec avait accès à peu de bibliothèques. Au XIX^e siècle, trois bibliothèques publiques offraient un service de lecture: Québec (1848), Lac Brome (1894) et Westmount (1899). Entre la fin du XIX^e siècle et le début des années cinquante, 11 bibliothèques furent inaugurées, dont huit entre 1940 et 1948. C'est donc dire que pendant quarante ans, seulement trois bibliothèques virent le jour: Waterloo (1900), Montréal (1902) et Shawinigan (1923). Avant 1950, il existait à peine 14 bibliothèques publiques financées à même les fonds publics. Les années cinquante furent marquées par la création de bibliothèques au sein des municipalités à forte croissance démographique: Drummondville, Rouyn-Noranda, Sherbrooke, Laval, Saint-Laurent, Ville LaSalle, Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Hyacinthe. Autant de villes qui cherchaient à s'imposer en tant que capitale régionale et qui se devaient d'offrir à leurs citoyens des services de qualité. Au cours de cette période, 21

nouvelles bibliothèques furent inaugurées. Que des villes centenaires, capitales régionales par ailleurs, aient été dépourvues de bibliothèque publique témoigne du peu d'intérêt de la population pour les bibliothèques à ce moment-là.

Les budgets de fonctionnement de ces quelques bibliothèques étaient relativement modestes. Le service était assuré par des bénévoles et très peu de bibliothécaires y occupaient un poste. De plus, elles étaient logées dans des locaux de fortune et aucune politique n'orientait leur développement. Pour illustrer ces affirmations, mentionnons que le budget global de toutes ces bibliothèques était inférieur à un million de dollars à la fin des années cinquante, comparativement à un million et demi de dollars pour la seule bibliothèque municipale de Toronto.

La naissance de l'État providence

C'est à partir du moment où l'État a sensibilisé les municipalités à leurs responsabilités en matière de services de lecture publique sur leur territoire que les bibliothèques publiques québécoises ont pris leur véritable essor. Effectivement, pas moins de 51 bibliothèques virent le jour pendant la décennie 1960-1970, dont 11 en 1967, l'année de l'Exposition universelle de Montréal.

Outre la sensibilisation, il y eut de la part du ministère des Affaires culturelles (MAC) un soutien technique et financier offert aux municipalités. L'appui financier prit la forme de subventions par tête, proportionnelles à l'effort financier local. Les défis à relever étaient énormes et un travail colossal attendait les bibliothécaires. C'est au cours de cette décennie qu'apparurent, en région, les premières bibliothèques centrales de prêt (BCP): Mauricie (1962) et Outaouais (1964). Ces organismes régionaux offraient aux populations rurales des services de bibliothèques jugés trop coûteux pour les petites communautés de moins de 5 000 habitants. S'appuyant sur le principe de la rotation des biens culturels, les BCP centralisèrent les opérations de la chaîne documentaire reliées aux achats et au traitement afin d'en faire diminuer les coûts. Il est curieux de constater aujourd'hui qu'un nombre croissant de villes et villages tendent à se désaffilier des BCP pour créer

leurs propres services techniques alors que les centres plus importants cherchent à partager leurs ressources afin de réduire les coûts de traitement. Le dilemme de l'autonomie municipale et du regroupement des services documentaires, dans le contexte du partage des ressources, conduira probablement un jour ou l'autre les hommes politiques à adopter une législation qui donnera priorité aux véritables intérêts de l'utilisateur.

La première Loi sur les bibliothèques publiques du Québec, adoptée en décembre 1959, visait essentiellement à créer deux organismes, l'un consultatif et l'autre administratif, à qui l'on confia le mandat d'assurer le développement d'un réseau de bibliothèques publiques.

C'est grâce à deux organismes, la Commission des bibliothèques publiques et le Service des bibliothèques publiques, que des programmes d'aide financière furent établis et que les municipalités bénéficièrent d'un soutien technique dans le processus de mise sur pied de services de bibliothèque. Sans eux, le Québec serait en retard d'un siècle par rapport aux autres provinces canadiennes.

L'intérêt de la lecture publique

À propos de la période 1973-1979, Gilbert Gagnon, sociologue à l'emploi du Service des bibliothèques publiques, mentionne que «la priorité gouvernementale accordée à l'accessibilité au livre et aux bibliothèques contribue à la mise en oeuvre de mesures plus formelles, plus concertées et plus énergiques»³. Durant cette même période, l'Assemblée nationale adopte la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, loi qui obligera les bibliothèques subventionnées à acheter leurs livres des librairies agréées. Cette loi visait essentiellement à consolider le développement

1. RABLES, *Les regroupements régionaux des bibliothèques publiques: une force à reconnaître*, mémoire présenté à la Commission parlementaire sur la culture, le 13 novembre 1991.

2. Lise Bissonnette, *Le Devoir*, 3 mai 1986.

3. *Chiffres à l'appui*, vol. VI, no 4, p.2.

des librairies en les assurant des achats de livres des bibliothèques publiques de la région.

De même à cette époque, la Direction des bibliothèques publiques publia un cahier de normes qui servit de guide à la très grande majorité des municipalités. Cet outil permit au Ministère de présenter aux villes mal pourvues en services de bibliothèques des modèles d'excellence à atteindre au cours d'une période déterminée, trois, quatre ou cinq ans, que ce soit par rapport au nombre de livres par tête, d'employés ou de locaux. Les subventions gouvernementales étaient basées, à cette époque, sur l'évaluation foncière des municipalités et elles étaient directement proportionnelles à l'effort financier de celles-ci. Ce programme d'aide marquait une volonté de partage des responsabilités entre les villes et le gouvernement. Sept nouvelles BCP furent créées au cours des années 70, ce qui permit de servir 77 % de la population. Vingt nouvelles bibliothèques autonomes vinrent compléter le réseau. La contribution municipale passa de 1,74\$ par habitant, en 1973, à 5,45\$ en 1979, soit une hausse de 213% en six ans.

Un plan quinquennal de développement: 1981-1985

Une étude interne du MAC, effectuée en 1979, révéla que 92% des municipalités abritaient leurs bibliothèques dans des locaux déficients au titre de l'espace, de l'accessibilité, de la climatisation, de l'éclairage, etc. De plus, la plupart des bibliothèques croulaient, faute d'espace, sous le poids de leurs maigres collections de livres. C'est dans ce contexte que le nouveau ministre des Affaires culturelles, Denis Vaugeois, présenta, en 1980, un plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques du Québec. De nouveaux programmes d'aide financière furent offerts aux municipalités.

On mit l'accent sur la rénovation et la construction de bibliothèques. Les subventions du ministère correspondaient à 65% des coûts admissibles dans les cas de rénovation et à 75% pour les nouvelles constructions.

Le programme permit la rénovation ou la construction de 56 bibliothèques et fit

doubler l'espace occupé par celles-ci. On passa, en six ans, de 25 à 47 sur l'échelle des normes. Vingt-trois nouvelles bibliothèques vinrent <desservir> les citoyens jusque-là privés d'un service de lecture. Vers 1985, le Québec comptait 140 bibliothèques municipales autonomes et 823 municipalités affiliées à une BCP. La population desservie atteignait 85,5% et 24% des québécois fréquentaient leurs bibliothèques publiques. Cependant, en dépit d'une progression constante depuis le début des années soixante, les bibliothèques publiques se situaient encore nettement sous la moyenne canadienne. Un retard historique important restait à combler, que ce soit au plan des budgets de fonctionnement, du nombre de livres par tête, des collections de documents audio-visuels, des ressources humaines et de l'accessibilité. En 1985, la position du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes était la suivante: population desservie, 7^e sur 9; ressources humaines, 6^e sur 6; collections de livres, 9^e sur 9; prêts, 8^e sur 9 et dépenses totales, 5^e sur 9. À la fin de l'année 1985, des élections législatives reportèrent au pouvoir le Parti libéral, lequel imposa un moratoire sur tous les projets de construction de nouveaux immeubles culturels.

L'État remet en question son intervention

Après 25 années d'intervention en matière de bibliothèques publiques, l'État québécois, s'inspirant largement de l'idéologie néo-libéraliste en vigueur aux États-Unis, s'interroge, rationalise ses dépenses et entend confier à ses partenaires (villes, conseils scolaires, entreprises privées, organismes publics et para-publics) une responsabilité budgétaire de plus en plus grande. Rappelons que cette période se caractérise par d'importants bouleversements socio-économiques: effondrement de la Bourse de New York, faillites de nombreuses compagnies, crise économique d'une ampleur insoupçonnée, millions de pertes d'emploi en Amérique du Nord. De plus, les contribuables prennent conscience du niveau catastrophique de leur endettement. Dans un tel contexte, de nouveaux concepts surgissent: performance, qualité totale, regroupement, partage des ressources et rationalisation budgétaire.

Des restrictions budgétaires

À la suite du démembrement de la Commission et du Service des bibliothèques publiques du Québec en 1983, comme le mentionnait Lise Bissonnette dans le journal *Le Devoir*, «Il n'y avait plus ni service, ni responsables, à Québec, pour défendre le dossier des bibliothèques publiques». Elles ont donc écopé une coupure budgétaire de quatre millions de dollars. Le désengagement financier de l'État a fait craindre à plusieurs municipalités de devoir dorénavant assumer seules les dépenses reliées à leurs bibliothèques.

Une commission d'étude

Les restrictions constituaient en quelque sorte l'expression d'une volonté de redéfinir son rôle à l'égard du développement des bibliothèques publiques. C'est ainsi que la ministre des Affaires culturelles, Lise Bacon, mandate une commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec. Cette commission a reçu une centaine de mémoires et son rapport déposé en juillet 1987 formulait 76 recommandations. On y mentionnait de nombreux besoins, principalement en ce qui a trait aux locaux, aux collections de livres, aux ressources humaines (bibliothécaires professionnels surtout) et à l'informatisation.

Un an plus tard, le Ministère reconnaissant que le développement des bibliothèques publiques est au premier rang de ses préoccupations et entendant en assurer conjointement le financement avec les municipalités, présente les suites à donner au rapport de la Commission d'étude. Les moyens suivants sont retenus: révision de la Loi sur les bibliothèques publiques; création d'une Direction générale des bibliothèques publiques; augmentation de la participation financière du MAC, principalement pour l'achat de livres et l'implantation de nouvelles bibliothèques; aide financière à l'informatisation des BCP; étude pour déterminer une stratégie d'informatisation des bibliothèques autonomes; appui aux regroupements régionaux de bibliothèques publiques; mise à jour des normes pour les bibliothèques publiques, élaboration des critères d'évaluation et levée du moratoire sur les équipements culturels.

La phase de redéfinition des responsabilités aura comme effet d'accroître les contributions municipales de 48% entre 1985 et 1989.

Au cours de cette dernière étape, le phénomène de la tarification a pris une ampleur considérable et a suscité de nombreuses interrogations chez les responsables de bibliothèques. En effet, les progrès enregistrés quant à la population <desservie> sont faibles et l'on assiste à un plafonnement du nombre d'usagers inscrits: seulement 28% de la population. Le recours à la tarification de base fait craindre aux responsables qu'il devienne très difficile de rejoindre un plus grand segment de la population. La majorité des nouveaux services offerts dans les bibliothèques sont tarifés (location de best-sellers, de vidéocassettes, de disques compacts, etc.). Les villes qui exigent une cotisation de ceux qui veulent s'abonner à la bibliothèques ne rejoignent en moyenne que 18% de leur population alors que la moyenne se situe à 38% pour les villes où l'accès est gratuit.

Depuis 1992, afin de maintenir la qualité des services offerts à la population, les décideurs recourent de plus en plus à de nouvelles sources de financement de même qu'à des modèles de gestion axés sur le regroupement et le partage des ressources. Le mot d'ordre pour les années à venir est d'éviter d'accroître le fardeau fiscal des contribuables, déjà lourdement taxés. Le maintien des acquis dans un contexte de restrictions budgétaires est également à l'ordre du jour. Les gestionnaires se doivent de faire le maximum avec le minimum de ressources. D'ailleurs à la suite du renouvellement des conventions collectives, plusieurs bibliothécaires cadres ont vu leurs salaires gelés.

La structure organisationnelle

Organisation

L'organisation des bibliothèques publiques du Québec est le reflet de la société. La présentation historique qui précède révèle une absence marquée de tradition en matière de lecture publique. C'est l'État providence qui a pris en main ce service culturel en s'associant aux municipalités qui, elles, demeurent les

maîtres d'oeuvre de leurs bibliothèques.

Il existe deux types de bibliothèques publiques au Québec: les bibliothèques municipales autonomes dans les villes de 5 000 habitants et plus et les bibliothèques municipales affiliées, rattachées à un centre régional de services aux bibliothèques publiques – communément désigné sous le vocable de BCP avant l'entrée en vigueur de la Loi sur le ministère de la Culture en décembre 1992. Le réseau était constitué, à la fin de l'année 1991, de 155 bibliothèques publiques autonomes au service de 70% de la population totale et de 783 bibliothèques affiliées destinées à 18% de la population québécoise. Onze centres régionaux de services documentaires aux bibliothèques publiques recouvrent l'ensemble du territoire national.

Cadre législatif

L'ancienne Loi sur les bibliothèques publiques, adoptée en 1959, désuète comparativement à la législation étrangère, était devenue inopérante depuis la disparition, en 1983, de la Commission et du Service des bibliothèques publiques. En 1989, la Direction des bibliothèques publiques succéda au Service des bibliothèques publiques, lequel continuait toujours à appliquer les programmes d'aide financière du Ministère.

C'est en 1992, à la suite d'une vaste réflexion sur l'évolution culturelle du Québec, un groupe-conseil sous la direction de Roland Arpin déposa un rapport portant sur la politique québécoise des Arts et de la Culture. Ce rapport alimenta les discussions d'une commission parlementaire et mena à l'adoption de la Loi sur le ministère de la Culture. Dans cette loi, un chapitre de sept articles traite exclusivement des bibliothèques publiques. Trois traitent des bibliothèques autonomes et quatre, des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques.

Le Ministère se réserve le mandat de fixer les objectifs et d'offrir des programmes d'aide financière. C'est donc dire que les municipalités demeurent les maîtres d'oeuvre du développement et du maintien de leurs bibliothèques. Le principe de l'autonomie municipale est entièrement respecté et l'État s'associe aux municipalités en leur proposant différents program-

mes d'aide financière. Pour illustrer la quintessence d'une loi très respectueuse de l'autonomie municipale, citons-en un extrait: «le Ministre peut promouvoir la coopération entre les bibliothèques... et fournir un appui professionnel ou technique...». Lorsqu'un titulaire du ministère de la Culture peut promouvoir ou fournir... cela indique clairement les limites de ses obligations à l'égard des bibliothèques publiques. Le ministère de la Culture réfère surtout au Code municipal et à la Loi des Cités et Villes pour amener les municipalités à offrir un service de bibliothèque sur leur territoire. Il se réserve le privilège d'orienter le développement des bibliothèques en leur offrant un appui professionnel ou technique mais surtout en proposant des programmes d'aide financière destinés à faciliter l'atteinte des mesures de performance définies par la Direction générale des bibliothèques qui relève du ministère de la Culture.

Financement

Le financement des bibliothèques publiques autonomes est assuré en grande partie par les municipalités. Celles-ci défrayaient 77% des coûts en 1991. Cette année-là, le ministère de la Culture versa aux municipalités une aide financière correspondant à 17% des dépenses. De leur côté, les bibliothèques recueillaient 6% de leurs revenus grâce à la tarification: inscriptions, pénalités et locations. Toujours en 1991, les dépenses totales des bibliothèques publiques furent de 132 millions de dollars, dont 73 millions pour le personnel et 16 millions pour les achats de documents. En 1987, les dépenses totales se situaient à 86 millions de dollars. En cinq ans, les dépenses ont augmenté de 53%. C'est là une croissance remarquable qui témoigne de l'engouement des québécois à l'égard de leurs bibliothèques publiques.

Les programmes d'aide financière

Le ministère de la Culture offre aux bibliothèques publiques autonomes un programme d'aide portant principalement sur l'achat de documents. L'aide représente 100% de la contribution municipale affectée aux dépenses admissibles pour l'achat de documents, y compris les cassettes vidéo et les disques au laser. Une aide financière, pouvant atteindre 10% de la contribution municipale, est également allouée pour le

fonctionnement de la bibliothèque.

Un programme d'aide financière spécifique s'applique aux Centres régionaux de services documentaires aux bibliothèques publiques. Ces subventions sont accordées à partir de règles très strictes basées principalement sur la population à servir. Le ministère subventionne également les projets de construction ou de rénovation de bibliothèques jusqu'à concurrence de 75% des coûts admissibles. Ce programme aura permis aux municipalités de doubler l'espace réservé à leurs bibliothèques entre 1981 et 1991 comme l'illustre le tableau suivant.

Atteinte de la norme d'espace			
	% d'atteinte de la norme	m ² / 1000 hab.	Superficie totale m ²
1981	33,4	19,2	87 726
1985	57,2	32,8	147 028
1989	64,5	37,1	170 665
1991	69,1	39,8	194 643

Le mode de fonctionnement

Traitement documentaire

La majorité des bibliothèques publiques du Québec utilisent les notices bibliographiques offertes par les Services documentaires Multimédia (SDM), le principal producteur-diffuseur de bases de données documentaires de langue française en Amérique du Nord. Cet organisme est mandaté par le ministère de l'Éducation pour diffuser des bases de données adaptées aux besoins des centres documentaires des réseaux d'enseignement et des bibliothèques publiques.

Près de la moitié des bibliothèques publiques du territoire sont maintenant automatisées. Il devient donc de plus en plus facile d'utiliser les bases de données de SDM ou celles d'autres fournisseurs, soit en direct ou grâce au disque optique (CD-ROM). Les bibliothèques publiques adaptent les notions bibliographiques importées à leurs besoins. Au sein de chaque bibliothèque, les services techniques classent, cataloguent et indexent les nouvelles parutions. La classification décimale Dewey est utilisée dans la majorité des

bibliothèques de même que le Répertoire des vedettes-matière de l'Université Laval.

En ce qui concerne la préparation matérielle des documents (pose des étiquettes, plastification, reliure, réparation), chaque bibliothèque applique ses propres procédures en effectuant les travaux à l'interne ou en en confiant une partie, ordinairement la reliure, à l'entreprise privée.

Produits offerts aux lecteurs

Depuis la fin des années 80, les

bibliothèques publiques ont diversifié les produits offerts à leurs usagers. Au sein des collections, nous retrouvons de plus en plus de documents audio-visuels. Les vidéocassettes et les disques compacts jouissent d'une très grande popularité auprès des abonnés. Plusieurs bibliothèques sont de véritables médiathèques où il est possible de regarder ou d'écouter différents types de documents. Plusieurs bibliothèques offrent également des services de laboratoire de langues et de logithèques. Des salles polyvalentes, servant à la tenue d'expositions, de conférences, d'ateliers et de rencontres, sont très utilisées et répondent à des besoins communautaires grandissants.

Soulignons aussi que la majorité des bibliothèques publiques du Québec sont ouvertes sept jours sur sept et que les dimanches sont des journées fort achalandées.

On peut affirmer que les bibliothèques publiques sont devenues de véritables foyers culturels offrant aux citoyens une diversité de biens documentaires et de services adaptés à leurs besoins, lesquels ont d'ailleurs considérablement

changé depuis l'apparition des cassettes vidéo. Ainsi,

après avoir été un « temple sacré » de conservation de trésors de l'humanité et des documents accessibles à des personnes instruites, averties et privilégiées, la bibliothèque est devenue un centre de promotion, de diffusion et un lieu accessible à tous... C'est une sorte de médiathèque qui utilise les dernières technologies du traitement de la documentation, du repérage et de la circulation de l'information.

Clientèle

En 1991, les utilisateurs des bibliothèques publiques québécoises représentaient 28% de la population, soit 1 776 109 personnes. Cette clientèle était constituée notamment de femmes (54%), de jeunes de 15 à 34 ans (48%) et de personnes ayant une scolarité de 12 ans ou plus (66%). Soixante-quinze pour cent des usagers possèdent un magnétoscope et 25%, un lecteur de disque au laser. Chaque abonné avait emprunté 25 documents en moyenne au cours des douze mois de 1991.

Les regroupements de bibliothèques

Les responsables des bibliothèques publiques participent à deux types de regroupements: l'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec (ADIBIPUQ) et les associations régionales de bibliothèques.

ADIBIPUQ

Chacune des bibliothèques publiques autonomes et affiliées est représentée au sein de l'ADIBIPUQ par son responsable*. Cette association, fondée en 1984, agit à titre de représentante officielle des bibliothèques publiques du Québec. L'ADIBIPUQ vise à regrouper les directeurs et directrices des bibliothèques publiques du Québec, à favoriser la mise en commun du savoir-faire, à promouvoir les intérêts des bibliothèques auprès du ministère de la Culture, de celui des Affaires

* Dans le cas des bibliothèques affiliées, c'est l'administrateur délégué de la BCP qui les représente.

municipales, de l'Union des municipalités et de l'Union des municipalités régionales de comté, de même qu'auprès des autres intervenants du milieu. Elle vise aussi l'établissement d'un véritable réseau de bibliothèques publiques, structuré et efficace.

Cette association publie la revue *DÉFI*, organise des forums et dirige des études portant sur des sujets d'actualité comme l'informatisation des bibliothèques, la restructuration du ministère, les sources de financement, la promotion des services à la clientèle, etc.

Regroupements régionaux

Le Québec est un vaste territoire formé de onze régions dans lesquelles on retrouve un regroupement de bibliothèques publiques. Chaque regroupement vise à favoriser les intérêts des bibliothèques publiques du territoire en facilitant la publicité et la concertation des services. Le dynamisme de ces regroupements aura permis de réaliser des activités conjointes d'un très grand intérêt: concours La Dictionnaire, listes collectives de périodiques, campagnes publicitaires, achats regroupés, fonds de vidéocassettes, réalisations d'étu-

des de besoins, dépôt de mémoires, etc. La nature de ces interventions aura servi principalement à développer le sens de l'entraide et de la coopération au sein de bibliothèques d'un même territoire. Un comité du regroupement des régions a été créé lors de l'assemblée générale annuelle de l'ADIBIPUQ en 1992. Ce comité favorisera une plus grande concertation.

Conclusion

Le développement des bibliothèques publiques du Québec a été assumé jusqu'à maintenant par les municipalités avec l'aide du gouvernement québécois et du ministère de la Culture. Sans le soutien financier de l'État, lequel a assumé sa part de responsabilité dans le développement des bibliothèques publiques grâce à des programmes d'aide financière à caractère incitatif, le réseau se caractériserait par une disparité marquée entre les villes du Québec. L'intervention de l'État, par l'établissement de normes et de mesures de performance, aura permis d'uniformiser les services offerts à la population d'une bibliothèque à l'autre, ne serait-ce qu'en obligeant les municipalités à embaucher des bibliothécaires professionnels et à établir un plan de développement accom-

pagné de prévisions budgétaires triennales.

La consolidation du réseau des bibliothèques publiques est en voie de se concrétiser. Les directeurs et les directrices en influenceront de plus en plus l'évolution, en encourageant le partage des ressources, en structurant davantage leurs échanges, en développant un véritable réseau bibliographique informatisé, en rationalisant leurs dépenses et, finalement, en offrant aux usagers actuels et potentiels des services diversifiés de nature à satisfaire leurs exigences en matière de consommation de biens symboliques. Le défi à relever consiste à rejoindre le plus grand nombre possible de personnes et non pas seulement 25% de la population. Dans un contexte de compressions budgétaires, de nouvelles stratégies devront être développées afin de suivre l'évolution des habitudes de consommation de la clientèle. Cependant, la bibliothèque publique est de plus en plus reconnue comme élément clé du rayonnement culturel de la municipalité. Cette reconnaissance leur confère une position privilégiée de nature à influencer les décideurs et à stimuler les responsables de ces bibliothèques.

PERIODICA^{INC}

AGENCE INTERNATIONALE
INTERNATIONALE SUBSCRIPTION
D'ABONNEMENTS AGENCY

**Au service des collectivités
et des bibliothèques
depuis 1946**

- Les spécialistes de la gestion d'abonnements
- Un catalogue de 10,000 titres
- Des liens avec 2,500 éditeurs à travers le monde

PERIODICA INC.
C.P. 444, Outremont, Québec
H2V 4R6

Région de Montréal : (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais : 1 800 361-1431
Télécopieur : (514) 274-0201